



**Comité
d'éthique de la
Faculté de
Philosophie
et Sciences
sociales**



Campus du Solbosch
Adresse postale :
Av. F. Roosevelt 50, CP 133/02
B-1050 Bruxelles

Présidence :
Pinsart Marie-Geneviève
opinsart@ulb.ac.be
Vice-présidence :
Asuncion Fresnoza
Asuncion.Fresnoza@ulb.ac.be

Rapport annuel d'activités du Comité d'éthique de la Faculté de philosophie et sciences sociales (CEFP)

Année académique 2024-2025

1. Composition du Comité

Le Comité se compose de six membres du corps académique et de quatre membres du corps scientifique :

Marie-Geneviève Pinsart (Présidente), ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ;
Pôle de recherches en éthique appliquée (Centre de philosophie).

Asuncion Fresnoza-Flot (Vice-présidente), ACA, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail ; chercheuse qualifiée FNRS ; Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains (LAMC).

François Blary, effectif, ACA, Département d'histoire, arts et archéologie ; Centre de recherches en Archéologie et Patrimoine (CReA-Patrimoine).

Thierry Kellner, effectif, ACA, Département de science politique ; centres de recherches REPI, OMAM et EAST.

Cécile Vanderpelen-Diagre, effective, ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ;
Maison des sciences humaines.

Nicolas Verschueren, suppléant ACA ; Département d'enseignement d'Histoire, Arts et Archéologie ; Institut d'Études européennes

Martin Graceffa, effectif, CORSI, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Centre de recherche en philosophie (PHI).

Sarah Foucart, effective, CORSI, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail.

Charlotte Dumont, effective, CORSI, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail.

Emeline Martin, effective, CORSI, Département d'enseignement d'Histoire, Arts et Archéologie (HAA).

Charlotte Dumont et **Emeline Martin** ont rejoint le Comité en février 2025 pour remplacer **Simon Watteyne** (suppléant, CORSI, Département d'Histoire, Arts et Archéologie) et **Adrien Rougier** (suppléant, CORSI, Département de Science Politique, Centre d'Étude de la Vie politique - CEVIPOL).



En juin 2025, **Nicolas Verschueren** (suppléant ACA ; Département d'enseignement d'Histoire, Arts et Archéologie ; Institut d'Études européennes) a quitté le Comité. **Sasha Newell** (effectif, ACA, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail, Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains - LAMC) a rejoint le Comité en août 2025.

Marie-Geneviève Pinsart (Présidente du Comité de 2019 à juillet 2025, ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Pôle de recherches en éthique appliquée - Centre de philosophie) a quitté le Comité à l'issue de sa Présidence. En août 2025, **Asuncion Fresnoza-Flot** (ACA, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail ; chercheuse qualifiée FNRS ; Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains – LAMC) et **Thierry Kellner** (ACA, Département de science politique ; centres de recherches REPI, OMAM et EASt) ont été nommés présidente et vice-président du Comité.

2. Activités du Comité

a. Réunions

Le Comité s'est réuni à 11 reprises : les 1 octobre, 5 novembre et 3 décembre 2024 ; les 7 janvier, 4 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 19 août et 9 septembre 2025.

Chaque réunion dure environ deux heures et suit un ordre du jour précis, établi au préalable. Le procès-verbal de la réunion est rédigé par un membre du Comité et est approuvé à la réunion suivante.

b. Site web

Le Comité dispose depuis le printemps 2022 de son site web internet et intranet propre. Il fournit des informations sur le Comité (ses missions, son histoire, sa composition, ses Rapports annuels), un calendrier de ses réunions, la procédure de saisine ainsi que des exemples de formulaires d'information et de consentement destinés à aider les chercheurs.ses. Une partie de l'intranet est accessible aux seuls membres du Comité et comprend des documents de travail (dossiers de recherche, liste des avis, rapports annuels, Règlement d'ordre intérieur, PV des réunions, tableau chronologique de la distribution du travail d'évaluation, historique de la succession des membres, canevas de formulaire d'information et de consentement, « memo des phrases types », calendrier des travaux du comité, personne de contact avec le Comité d'éthique de la recherche de l'ULB).

3. Évaluation éthique de protocoles de recherche

Le travail principal du Comité consiste à évaluer des protocoles de recherche. Durant la période couverte par ce Rapport, le Comité a évalué 24 projets de recherche : sept projets ERC dont 2 *Consolidator* et 5 *Starting*, 5 projets FRS-FNRS, 2 projets Innoviris, 2 projets FNRS-FWO EOS, un projet Marie Skłodowska-Curie, un projet Horizon-Europe, un projet ONE, un projet Fondation Roi Baudouin et Fonds Daniel de Coninck, un projet Croix-Rouge et 3 projets sans financement institutionnel. Ces évaluations ont produit 45 avis rédigés et envoyés aux chercheuses et chercheurs sollicitant l'approbation du Comité.

Le nombre de projets de recherche soumis au Comité a augmenté de sept unités par rapport à la précédente période académique. En 2024-2025, les sources de financement des projets de recherche sont plus diversifiées qu'en 2023-2024.

En fonction des dates de dépôt des dossiers de recherche auprès d'institutions comme le F.R.S-FNRS, le Comité peut être saisi en peu de temps par un nombre important de chercheurs et chercheuses. Pour



continuer à effectuer un travail de qualité, le Comité informe préalablement les chercheurs et chercheuses que leurs dossiers seront examinés par ordre d'arrivée, et pas plus de huit dossiers par séance.

Une évaluation rigoureuse et collectivement partagée d'un projet de recherche exige de la part des membres du Comité un investissement non négligeable en termes de temps de travail.

Il y a tout d'abord le travail des deux rapporteur.e.s (corps académique et corps scientifique) désignés pour chaque projet : la prise de connaissance du projet de recherche (1 ou plus hr(s). de travail en fonction de la complexité/facture de ce dernier), la rédaction d'un projet d'avis et la concertation avec le/la co-rapporteur.e (1h.30 de travail), l'apport de modifications au projet d'avis suite à la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail). La majorité des projets de recherche présentent des lacunes et doivent être soumis en seconde lecture au Comité. Les rapporteur.e.s doivent alors s'assurer que les modifications apportées par le/la chercheur.se répondent aux demandes du Comité et rédiger un second projet d'avis (1h.30 de travail). Ce second avis peut être amendé lors de la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail).

Ensuite, chaque membre est tenu de prendre connaissance de chaque saisine pour pouvoir juger de la pertinence et de l'exhaustivité du projet d'avis soumis par les deux rapporteur.e.s. Cela exige pour chaque membre et pour chaque saisine une bonne heure de travail. A ceci s'ajoute le temps passé lors de chaque réunion (2h. de travail).

Le Comité tient à souligner l'investissement continu de ses membres (ACA et corps scientifique) et la qualité de leurs contributions tant dans la rédaction des PV et des projets d'avis que dans les discussions menées en réunion plénière.

4. La prise en considération du Règlement Général de Protection des Données

Les projets de recherche qui comportent des aspects de gestion de données sont systématiquement soumis à la déléguée à la protection des données de l'ULB avant d'être évalués par le Comité. Le respect du RGPD est ainsi assuré et le Comité peut se concentrer en priorité sur les autres aspects éthiques du projet de recherche.

5. Publication des canevas de formulaires d'information et de consentement

Le Comité met à disposition des chercheuses et chercheurs des exemples de formulaires d'information et de consentement sur sa page web (<https://phisoc.ulb.be/fr/comite-dethique>). Ces documents doivent bien entendu être adaptés selon les spécificités de chaque projet de recherche. Ces formulaires ont été présentés au Conseil Facultaire du mois d'avril 2025.

6. Rencontre avec Virginie Grégoire

Le Comité est attentif à la coordination de son travail avec celui effectué par la Déléguée à la Protection des Données, Virginie Grégoire. Une rencontre a été organisée au cours de laquelle les thématiques suivantes ont été abordées :

- le consentement écrit/ consentement oral ;
- la protection des chercheurs et chercheuses travaillant dans un milieu dangereux : les personnes de contact, les procédures à suivre (se rendre à l'ambassade de pays, commission sur les partenariats à risque, convention avec une ONG...), les documents d'information disponibles, etc.

- la constatation par les chercheurs/euses de non-respect/violation des lois et des règlements de leur pays d'accueil (terrain d'étude) : qu'en est-il de leurs obligations ?
- les liens entre les sites web des comités ULB et Phisoc : la cohérence des informations fournies aux chercheurs et chercheuses
- la formation des chercheurs-chercheuses : organisation conjointe de séance de formation au sujet du RGPD et de l'évaluation éthique
- recherches non financées ou préparatoires
- allègement de la charge de travail du DPO

7. Modalités d'évaluation éthique des projets de recherche menés dans le cadre The Social Study (TSS)

Marie-Geneviève Pinsart a résumé les discussions de certains membres du Comité avec Jean-Benoît Pilet concernant The Social Study (TSS) – une infrastructure de recherche coordonnée par l'ULB et la KULEuven et comprenant 10 universités belges, 6 membres du personnel et 6 000 participant·e·s.

Les procédures générales de TSS en matière de collecte et de protection de données font déjà l'objet d'une première validation par le Comité éthique de la KULEuven. Dans ce cas, TSS devrait seulement préparer un guide du soumissionnaire, un canevas pour une fiche d'information et un canevas d'un formulaire de consentement en lien avec le formulaire général de TSS.

Le Comité traitera les enjeux éthiques, notamment dans le questionnaire d'une équipe locale de TSS qui mènera une étude spécifique.

En juin 2025, Jean-Benoît Pilet a partagé avec le Comité deux documents de TSS approuvés par le Comité d'éthique central de l'ULB. Il s'agit non pas d'un projet de recherche mais de documents de type « formulaire » destinés aux futurs chercheurs/euses utilisant le panel TSS, dont les procédés ont déjà été validés par plusieurs comités d'éthique. Ces documents faciliteront le travail du Comité à chaque fois qu'il y aura des dossiers à évaluer qui utiliseront le TSS.

8. Réflexion sur l'écriture inclusive dans les documents proposés par les chercheurs et les chercheuses

Les membres du Comité défendent le principe selon lequel le chercheur et la chercheuse sont totalement libres d'utiliser ou d'indiquer dans le document que les termes seront utilisés de manière épicène. Quel que soit leur choix, le principe est qu'il faut veiller à uniformiser les divers documents de leur projet de recherche afin d'éviter l'éclectisme.

Le présent Rapport a été approuvé par les membres du CEFP lors de la réunion du 17 novembre 2025.

